

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



MAIRIE
DE
Régusse

SERVICE URBANISME

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 083 102 18 A0027 M02

Déposé le : **17/04/2026**

Dépôt affiché le : **21/04/2026**

Demandeur : Monsieur VIALE Richard

Nature des travaux : **Habitation + garage**

Sur un terrain sis à : 1035 AV DES CONTENTS à
Régusse (83630)

Références cadastrales : 102 G 433

Monsieur VIALE Richard
1035 avenue des contents
83630 REGUSSE

**OBJET : CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le présent certificat confirme que Monsieur VIALE Richard est titulaire d'un Permis de construire depuis le 17/06/2026 pour le projet ci-dessus référencé.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Régusse, le 03/09/2026

Le Maire,
René BONNET



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.